

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 3 décembre 2013, à 20 h 00, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présent(e)s, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Gamache, messieurs les conseillers Dominic Gemme, Mario McDuff et Pierre Vermette, ainsi que mesdames les conseillères Monique Savard, Clairette Gemme McDuff et Nathalie Poitras.

Étaient absent(e)s : Aucune.

Étaient également présent(e)s : La directrice générale, Mme Carmen McDuff et le greffier, Me Daniel Brazeau.

Ouverture de la séance par le président de l'assemblée.

L'ouverture de la séance est faite pour monsieur le maire François Gamache.

279-12-13 **Adoption de l'ordre du jour de la séance.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Vermette, appuyé par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé. L'item « Varia » restera ouvert jusqu'à la fin.

Adoptée

280-12-13 **Approbation du procès-verbal de la séance de novembre 2013.**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Poitras, appuyé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil de novembre 2013, tel que rédigé.

Adoptée

281-12-13 **Approbation des comptes du mois.**

Je soussignée certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après :

Engagements 2013 (70 commandes)	65 385,70 \$
Dépenses du rapport 2013 (109 factures)	291 059,21 \$
Salaires (périodes 23 et 24)	221 747,19 \$
Total	<u>578 192,10 \$</u>

Signé ce 3^e jour de décembre 2013.

Carmen McDuff, directrice générale

CONSIDÉRANT les dépenses et engagements de fonds dont les listes sont jointes aux présentes, lesquelles listes indiquent les montants de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur, la date de la dépense ou engagement et de son échéance, ainsi que les codes budgétaires où elles sont imputées;

CONSIDÉRANT le certificat de crédits suffisants émis par la secrétaire-trésorière relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par monsieur le conseiller Mario McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- 1^o d'autoriser lesdites dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes à la présente.
- 2^o d'autoriser le paiement des dépenses tel qu'indiquées sur la liste jointe à la présente, suivant les dates d'échéance indiquées.

Adoptée

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

282-12-13

Nomination des membres du conseil municipal aux différents comités municipaux et paramunicipaux.

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Amable est appelée à siéger au sein de divers comités, municipaux et paramunicipaux;

ATTENDU que cette tâche est accomplie par les membres du conseil municipal, lesquels y agissent pour et au nom de la Municipalité, le tout dans les limites et en fonction des règles de fonctionnement propres à chacun des comités concernés;

ATTENDU que suite aux élections municipales du 3 novembre 2013, il est apparu opportun au conseil municipal de revoir les tâches et responsabilités dévolues aux conseillères et conseillers, le tout en fonction des disponibilités et compétences exprimées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyé par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE NOMMER au sein divers comités municipaux et paramunicipaux dont les noms suivent, les conseillères et conseillers dont les noms suivent, le tout à titre de délégués principaux et de délégués substitués de la Municipalité lorsque pertinent, en remplacement immédiat des personnes antérieurement nommées à ces postes le cas échéant :

COMITÉS VISÉS :	DÉLÉGUÉ(S) DE LA MUNICIPALITÉ :	DÉLÉGUÉ(S) SUBSTITUT(S) (lorsque pertinent) :
Comité technique	Dominic Gemme, Mario McDuff	
Comité consultatif d'urbanisme	Monique Savard, Mario McDuff	

Comité Office Municipal d'Habitation	Clairette Gemme McDuff	
Comité des Fêtes	Monique Savard, Pierre Vermette	
Comité Maison des jeunes	Pierre Vermette	
Comité finances :	François Gamache, Dominic Gemme, Mario McDuff	
Comité mixte de valorisation du site du Derby	Clairette Gemme McDuff	
Comité Médiation citoyenne	Monique Savard	
Comité prévention et sécurité	Pierre Vermette	
Comité Politique familiale	Pierre Vermette, Nathalie Poitras	
Comité Centre des ressources à la famille	Nathalie Poitras	François Gamache
Comité culturel	Monique Savard	
Comité lecture ÉLÉ	Nathalie Poitras	
Municipalité Régionale de Comté Marguerite-D'Youville (MRC)	François Gamache	Mario McDuff
Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Ste-Julie, St-Amable (RIEP)	François Gamache	Dominic Gemme
Régie intermunicipale de police Richelieu St-Laurent	François Gamache	Mario McDuff
Table des partenaires	Pierre Vermette, Nathalie Poitras	
Comité SPA (substances psycho-actives)	Pierre Vermette	
Comité toponymie	Clairette Gemme McDuff	
Comité enfance famille	Nathalie Poitras	
Comité transport adapté (MRC)	Mario McDuff	
Comité événement golf	Clairette Gemme McDuff	
Conseil intermunicipal de transport de Sorel-Varennes (CIT)	François Gamache	Mario McDuff
Régie intermunicipale de la Gare de Sorel	François Gamache	Mario McDuff
Comité politique environnementale	Pierre Vermette, Monique Savard	
Comité mesures d'urgence	Pierre Vermette	

Adoptée

283-12-13

Nomination d'un maire suppléant.

ATTENDU que suite aux élections municipales du 3 novembre 2013, il est apparu opportun au conseil municipal de revoir les tâches et responsabilités dévolues aux conseillères et conseillers, le tout en fonction des disponibilités et compétences exprimées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par madame la conseillère Nathalie Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE NOMMER de nouveau monsieur Mario McDuff à titre de maire suppléant de la Municipalité de Saint-Amable.

Adoptée

284-12-13

Adoption du calendrier 2014 des séances ordinaires du conseil municipal.

CONSIDÉRANT l'article 148 du *Code Municipal du Québec* (chapitre C-27.1), lequel prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année civile en fixant le jour et l'heure de chacune;

CONSIDÉRANT le calendrier des séances soumis par la directrice générale de la Municipalité au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Vermette, appuyé par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le calendrier qui suit relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année civile 2014, ces séances devant avoir lieu le mardi, à 20h00, à la salle Simon Lacoste de l'hôtel de Ville, au 575 rue Principale :

- | | |
|-------------------|---------------------|
| - 14 janvier 2014 | - 08 juillet 2014 |
| - 04 février 2014 | - 19 août 2014 |
| - 04 mars 2014 | - 02 septembre 2014 |
| - 01 avril 2014 | - 07 octobre 2014 |
| - 06 mai 2014 | - 04 novembre 2014 |
| - 03 juin 2014 | - 02 décembre 2014 |

D'ORDONNER qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit donné, conformément au *Code municipal*.

Adoptée

285-12-13

Autorisation de signature - Demande d'aide financière dans le cadre du programme Emploi d'été Canada.

CONSIDÉRANT que la période prévue pour présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2014 a été devancée;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice générale de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Poitras, appuyé par madame la conseillère Monique Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la directrice générale de la Municipalité, Mme Carmen McDuff, à faire préparer et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, tout formulaire, tout document, toute demande d'aide financière jugée pertinente dans le cadre du programme Emploi d'été Canada pour l'année 2014.

Adoptée

286-12-13

Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable (RIEP) – Prévisions budgétaires 2014 – Approbation.

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires 2014 de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable (RIEP) ont été adoptées par son conseil d'administration en date du 21 novembre 2013 et transmises aux municipalités membres;

CONSIDÉRANT qu'il est demandé aux municipalités membres d'approuver lesdites prévisions budgétaires 2014 de la RIEP;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice générale de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par monsieur le conseiller Mario McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Amable approuve les prévisions budgétaires 2014 transmises par la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable (RIEP).

Adoptée

287-12-13

Appel d'offres sur invitation APP-13-071-DG – Confection de l'Amablien et Programmation des loisirs (année 2014) – Adjudication du contrat.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation de la direction générale auprès de six (6) fournisseurs pour la confection de l'Amablien et Programmation des loisirs (année 2014) – appel d'offres APP-13-071-DG;

CONSIDÉRANT que chaque soumissionnaire devait fournir à la Municipalité des prix taxes incluses distincts pour l'impression (plus ou moins 4700 exemplaires de 12 pages), la mise en page (coût par page), la production d'une section additionnelle (coût pour 4 pages) et la livraison d'une parution de l'Amablien ou de Programmation des loisirs, la Municipalité s'engageant à faire publier entre 6 et 10 de ces parutions en 2014 et le soumissionnaire acceptant d'être payé en fonction du nombre de parutions, entre 6 et 10, effectivement commandé durant cette période par la Municipalité;

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) soumissions, le plus bas soumissionnaire, Imprimerie JCN (Les Éditions Squadra Inc.), étant conforme;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice générale de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Vermette, appuyé par madame la conseillère Nathalie Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la confection de l'Amablien et Programmation des loisirs (année 2014) – appel d'offres APP-13-071-DG, à l'entreprise Imprimerie JCN (Les Éditions Squadra Inc.), le tout pour un montant total maximum n'excédant pas 28 398,60\$ taxes incluses pour un maximum de 10 publications totalisant un maximum de 16 pages au cours de l'année 2014;

Les sommes proviendront du poste budgétaire 02-130-00459.

Adoptée

288-12-13

Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent – Budget 2014 – Approbation.

CONSIDÉRANT que le 26 novembre 2013, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu–Saint-Laurent (la Régie) a adopté son budget pour l'exercice financier 2014;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce budget de la Régie a été transmise à la Municipalité de Saint-Amable;

CONSIDÉRANT que ce budget est soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice générale de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Vermette et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Amable approuve le budget 2014 de la Régie intermunicipale de police Richelieu–Saint-Laurent, tel qu'adopté par son conseil d'administration le 26 novembre 2013.

Adoptée

GREFFE

289-12-13

Dépôt - Déclarations d'intérêts pécuniaires.

Le conseil prend acte du dépôt par des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil, le tout conformément à la loi.

SERVICE INCENDIE

S/O

SERVICE DES LOISIRS CULTURELS

S/O

SERVICES DES LOISIRS SPORTIFS

S/O

SERVICES TECHNIQUES

S/O

TRÉSORERIE

290-12-13 **Dépôt des comptes à recevoir 2013**

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service de la trésorerie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par monsieur le conseiller Dominic Gemme et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt des comptes à recevoir 2013, tels qu'annexés aux présentes.

Adoptée

291-12-13 **Offre de services informatiques – Année 2014 – Adjudication de contrat.**

CONSIDÉRANT les demandes de prix et les démarches effectuées par la directrice du Service de la trésorerie relativement aux besoins de la Municipalité en services liés à l'informatique et aux technologies de l'information pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions, l'entreprise CD Info Inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de la directrice du Service de la trésorerie;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Vermette, appuyé par monsieur le conseiller Mario McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la directrice du Service de la trésorerie à octroyer le contrat pour les services liés à l'informatique et aux technologies de l'information de la Municipalité pour l'année 2014 à l'entreprise CD Info Inc., le tout pour un montant total de 14 042,45\$ taxes incluses;

Cette dépense est imputable au poste budgétaire 02-130-00-414.

Adoptée

URBANISME

S/O

Courrier reçu:

a) Comité organisateur - Fête des Vendanges gourmandes de Saint-Amable :

- Lettre de remerciements - Fête des Vendanges gourmandes 2013.

b) MRC de Marguerite-D'Youville :

- Procès-verbal de la séance du conseil tenue le 10 octobre 2013.

c) Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Ste-Julie, St-Amable (RIEP) :

- Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 20 juin 2013.
- Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 15 août 2013.
- Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 17 septembre 2013.

VARIA

S/O

Période de question des citoyens

Un citoyen de la rue Bourgeois désire faire un suivi au sujet de certaines questions posées à la réunion du conseil de novembre 2013. Il demande, au sujet du projet de nouvelle école primaire, s'il y a eu depuis acquisition d'un terrain?

- Les membres du conseil expliquent que non.

Quant au projet de Centre multisports : y a-t-il eu des signatures?

- Les membres du conseil expliquent que non et que le tout est encore au stade des négociations.

Quant à la demande de webdiffusion des séances : y a-t-il eu décision du conseil?

- Les membres du conseil expliquent que non. Le conseil n'autorise donc pas pour l'instant de diffusion, mais il entend poursuivre sa réflexion à ce sujet.

Quel sera l'échéancier du conseil dans sa prise de décision à ce sujet?

- Le conseil ne s'estime pas en mesure de donner un échéancier. Étant sollicité sur de nombreux autres points et dossiers importants, il désire prendre le temps jugé nécessaire lorsque pertinent. Il poursuivra sa réflexion à ce sujet et n'autorise pas diffusion de ses séances pour l'instant.

Un citoyen résidant rue de l'Église explique avoir subi il y a quelques mois des dommages à sa propriété s'élevant à 5 000,00\$ en raison d'une montée d'eau dans son sous-sol. Cet événement a été très difficile à vivre. Les tuyaux d'égout de sa résidence se sont retrouvés, semble-t-il, bouchés et/ou gelés : il a fallu creuser, colmater le solage, vider l'eau, nettoyer les dégâts causés, etc. Il a fait appel à ses assureurs lesquels sont intervenus, mais la cause précise du sinistre ne semble pas avoir été clairement établie. La municipalité a effectué des travaux afin d'assurer que les tuyaux d'égout restent débloqués

et il l'apprécie, mais le retour du froid et surtout du gel lui fait craindre de revivre un jour un tel épisode. Il doit présentement verser une surprime de 350,00\$ annuellement à ses assureurs et il en est mécontent. Il tenait à en faire part au conseil.

Il explique également vivre un problème sérieux de vandalisme. En effet, des élèves de l'école située non loin circulent sur le terrain municipal situé à l'arrière de sa résidence plutôt que dans la rue et lancent des papiers et des roches, causant des dommages à sa propriété. Il se demande pourquoi la clôture n'a pas été installée jusqu'à la limite de sa propriété, laissant une bande de terrain permettant la circulation à pied entre la rue de Normandie et le commerce situé à l'extrémité. Il a contacté les brigadiers scolaires et la police, lesquels semblent ne rien vouloir faire. Il demande donc au conseil ce qui peut être fait pour l'aider.

- Les membres du conseil expliquent comprendre les difficultés qu'il a pu vivre et qu'il vit encore. On l'invite à laisser ses coordonnées afin de voir si une approche avec la direction d'école est possible. On voudrait également vérifier avec le Service des travaux publics si des aménagements du terrain arrière sont possibles et s'ils pourraient aider de quelque façon.

Un citoyen de la rue Rémi explique vouloir faire un suivi suite aux questions qu'il a posées lors de la réunion du conseil de novembre 2013.

Il considère ne pas avoir encore toutes les réponses à ses questions au sujet de l'évolution à travers le temps de la réglementation de zonage dans son secteur (plus particulièrement quant aux changements survenus dans la numérotation des zones). Il n'est pas satisfait de certaines réponses obtenues du Service de l'urbanisme. Il rappelle également les problèmes qu'il vit, liés aux activités, à la circulation et au stationnement de camions tout à côté de sa résidence. Il fait état de prises de bec récentes avec des propriétaires d'entreprises et des camionneurs : il tentait sans succès de leur faire prendre conscience des inconvénients que leurs activités lui causaient. Il a également pris des photos à la fin novembre pour documenter le tout. L'un d'eux l'a vu prendre des photos et lui aurait «répondu» en procédant à des travaux au chalumeau et en faisant claquer une benne de camion à répétition tout à côté de sa résidence, ce qui lui semble de l'intimidation. Il remet au conseil des photos prises en novembre et notamment certaines qui démontrent, selon lui, que des huiles pourraient se déverser en zone agricole. Finalement, il est d'avis que dans la Municipalité, il fait bon vivre du côté sud, mais que du côté nord, «ça ressemble au far west». Il demande au conseil s'il cautionne cela.

- Les membres du conseil répondent d'entrée de jeu par la négative à la dernière question du citoyen. Ils expliquent comprendre les problèmes qu'il vit, mais lui demandent de laisser les fonctionnaires agir pour l'aider, puisque des procédures ont été lancées dans son dossier et que des rencontres sont prévues avec les autres parties concernées. Il faut éviter tout geste qui pourrait, volontairement ou non, «attiser le feu».

Plus tard en séance, ce citoyen reprend la parole et explique avoir du mal à comprendre, à la lecture des procès-verbaux, les demandes de dérogations mineures telles que soumises au conseil. Il ne reconnaît pas les numéros de zones qu'il y voit et qui lui semblent bien différents de ceux dans son secteur. Il voudrait comprendre ces codes, mais on lui aurait répondu notamment que cela ne le concernait pas.

- Pour ses questions plus techniques, particulièrement celles liées aux changements de numérotation de zones, les membres du conseil et la directrice générale confirment que les règles et les codes liés à l'urbanisme

sont spécialisés et complexes et que ceux-ci changent au surplus à travers le temps. Il doit faire appel au Service de l'urbanisme pour avoir réponse à toute question pointue, mais être certain de bien identifier l'information recherchée s'il veut recevoir les réponses pertinentes.

Un citoyen de la rue Principale demande si la Municipalité a pensé à faire installer des pancartes permettant d'identifier les entreprises situées dans le parc industriel.

- Les membres du conseil soulignent que de l'affichage municipal et de l'éclairage ont été ajoutés récemment à plusieurs endroits dans la Municipalité et que le tout va continuer. Pour ce qui est de cette demande précise, on croit qu'il faut penser à se mobiliser du côté des entreprises concernées, et qu'un projet d'affichage qui s'intégrerait bien dans l'environnement municipal pourrait effectivement être autorisé par le Service de l'urbanisme.

Un citoyen de la rue Marseille demande combien d'entreprises étaient impliquées dans la Fête des Vendanges gourmandes et si la Municipalité leur a versé des sommes à cette fin.

- Le conseil explique qu'une vingtaine d'entreprises étaient impliquées et que la Municipalité n'a pas versé de sommes. La contribution de la Municipalité a consisté dans du prêt de matériel municipal.

Le même citoyen explique avoir demandé il y a quelques jours s'il était possible de recevoir à l'avance les documents relatifs au budget 2014 à être déposé prochainement et ne pas s'expliquer pourquoi cela n'était pas possible.

- Les membres du conseil et la directrice générale procèdent au survol des étapes et des procédures imposées par le Code municipal quant à l'adoption d'un budget municipal. En somme, le budget doit être déposé et expliqué à la séance spécialement tenue à cette fin le 11 décembre conformément à la loi, cette séance comprenant une période de questions portant exclusivement sur le budget. Un processus de publicité est ensuite prévu dans la loi. Ainsi, un résumé du contenu sera diffusé par la voie des journaux. Les documents complets, fort volumineux, doivent aussi être transmis au MAMROT suite à leur dépôt par le conseil. Sur demande, ils pourront alors être fournis en format numérique aux intéressés.

Le même citoyen souligne que l'étude du budget pourrait prendre du temps, si bien que des suggestions pertinentes pourraient ne surgir qu'après la séance de dépôt.

- Le conseil répond que toute suggestion intéressante qui lui serait présentée après le dépôt sera prise en considération. Celle-ci pourrait, par exemple, se retrouver dans le budget 2015.

Levée de la séance

La séance du conseil est levée à 20h50

Je, François Gamache, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.